



**HAL**  
open science

## Master Droit des affaires

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit des affaires. 2013, Université Pantheon-Assas Paris II. hceres-02029186

**HAL Id: hceres-02029186**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029186v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit des affaires

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



# Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Panthéon-Assas

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit des affaires

Domaine : Droit

Demande n° S3MA140006150

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 2 - Panthéon Assas.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention *Droit des affaires* a pour objet global de former des juristes spécialisés en droit des affaires c'est à dire en droit de l'entreprise, en droit fiscal, ou encore en droit des contrats. La mention a pour objet de former des spécialistes dans tous les domaines du droit des affaires au travers des différentes spécialités de master 2<sup>de</sup> année.

La mention *Droit des affaires* est une mention classique dans toutes les facultés de droit. Elle offre à l'Université Paris 2 une grande richesse de spécialités. Elle abrite 11 spécialités de master 2<sup>de</sup> année ce qui constitue une offre très riche (même si certaines spécialités sont communes avec d'autres mentions).

Spécialité à finalité recherche :

- *Droit des affaires* : Tournée en apparence vers la recherche. Elle vise à former des chercheurs en droit des affaires.

Spécialités à finalité professionnelle : Toutes ces spécialités couvrent un champ de compétences précis et logique dans le cadre de la mention globale.

- *Droit des affaires internationales (création)*
- *Droit des affaires et fiscalité*
- *Droit bancaire et financier*
- *Droit européen des affaires*
- *Droit et fiscalité de l'entreprise*
- *Juriste d'affaires*



- *Fiscalité internationale*
- *Droit des affaires et management*

Spécialités à finalité indifférenciée (recherche et professionnelle) :

- *Droit fiscal*
- *Economie et droit*

Toutes les spécialités s'inscrivent dans une dimension plus ou moins directement liée avec le droit des affaires. La mention est de ce point de vue très cohérente.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit des affaires* est une mention dont l'intérêt ne peut être démenti. Présente dans toutes les facultés de droit, elle connaît généralement un grand succès auprès des étudiants. La mention *Droit des affaires* de l'Université Paris 2 ne déroge pas à ce constat. Les effectifs sont importants et les demandes de candidature pour les spécialités de master 2 sont très nombreuses. La qualité des équipes pédagogiques renforce cette attractivité.

Le projet pédagogique de la mention est solide même si les spécialités sont parfois construites autour de l'ancienne distinction DEA/DESS. La première année prépare bien à l'accès aux différentes spécialités de master 2. Sans être tubulaire, la mention est très cohérente. En général, les options comme les cours obligatoires préparent l'accès aux différentes spécialités. L'attribution des crédits obéit aux standards des universités. Cependant, on notera le rejet (assumé par l'université) de la semestrialisation des spécialités de master 2. Ce fait ne nuit pas à la qualité de ces dernières. En revanche, le maintien de l'utilisation du système admissibilité/admission pose question. Ce système ne correspond plus aux modalités d'examen prévues dans le cadre du « LMD ».

Les volumes horaires sont variables selon les spécialités et répondent aux objectifs pédagogiques de chaque spécialité. On notera que la différence entre séminaire et cours n'est pas toujours très claire dans certaines de ces spécialités. On peut se demander si le choix d'options n'est pas parfois trop important en rendant moins lisible les objectifs pédagogiques des spécialités.

La formation continue, si l'on excepte deux spécialités de master 2, ne semble pas être une préoccupation de la mention *Droit des affaires*. On peut le regretter, étant donné le potentiel des différentes formations proposées.

La formation à l'anglais est une préoccupation majeure dans la mention qui est bien prise en compte dans le master 1<sup>ère</sup> année comme dans les spécialités : c'est un point tout à fait louable et à encourager.

La mention *Droit des affaires* est parfaitement adossée à l'environnement socio-économique parisien et de la région parisienne. Les spécialités de master 2 sont très souvent en lien avec de grandes entreprises ou de grands cabinets d'avocats d'affaires. Les relations sont tissées tant par le nombre important de professionnels qui interviennent dans les formations que par les étudiants pris en stage dans ces entreprises ou ces cabinets. Certaines spécialités de master 2 attirent des étudiants de la France entière comme en témoigne le nombre de candidatures qui va au delà du nombre d'étudiants inscrits en master 1 *Droit des affaires*.

En ce qui concerne les relations internationales de la mention, il existe des liens très variables entre les spécialités avec le reste du monde. Les informations du dossier concernant les relations internationales restent globalement limitées. Des enseignants étrangers sont invités dans certains masters 2 ce qui constitue parfois la seule « activité » internationale de ces derniers. Il sera nécessaire de porter une attention future sur la question des relations internationales et en particulier sur la nouvelle spécialité de *Droit international des affaires*.

S'agissant de l'adossement à la recherche, l'essentiel des formations s'appuie sur l'équipe d'accueil EA 3047 - Institut de recherche en droit des affaires (IRDA). L'autre équipe impliquée est le CEFEA 4013 - Centre d'études sur la fiscalité des entreprises de Paris (CEFEP) pour l'ensemble des spécialités à forte dimension fiscale.

L'insertion professionnelle ne semble pas poser de difficultés. Cependant, les données chiffrées sont peu nombreuses et très variables selon les masters 2. Les spécialités professionnelles semblent parfaitement et clairement adaptées aux devenir professionnel des étudiants si l'on en croit les quelques statistiques fournies dans le dossier d'évaluation. La seule difficulté importante vient, semble-t-il, de la spécialité recherche *Droit des affaires*. En effet, cette mention semble produire un nombre extrêmement limité d'étudiants en thèse ce qui est pourtant une des vocations principales de ce type de formation.



Le pilotage de la mention semble limité à un pilotage spécifique à chaque spécialité. En raison du nombre très important de spécialités et des spécificités des grandes universités parisiennes, il semble que le pilotage de la mention reste limité sans nuire pour autant à la qualité des formations. Cependant, l'évaluation et les conseils de perfectionnement sont généralement absents des différentes spécialités. L'évaluation des enseignements et des formations reste donc limitée. Elle est promise dans les différents documents fournis par l'université, mais reste virtuelle.

Les équipes pédagogiques sont de très grande qualité. Elles associent de très nombreux professionnels aux enseignements ce qui est très satisfaisant du point de vue de la formation professionnelle des étudiants.

Le dossier présenté est de bonne qualité en général. L'évaluation du devenir des étudiants mérite d'être améliorée malgré les difficultés que l'on peut rencontrer pour sa mise en œuvre. Les fiches RNCP sont bien établies. Les documents sont clairs. Il est difficile parfois, comme indiqué plus haut, de savoir quelle est la pratique qui permet de distinguer les cours et les séminaires.

- Points forts :
  - Le master *Droit des affaires* est bien construit globalement. Les spécialités de master 2 sont bien préparées par les matières enseignées en master 1.
  - Les spécialités répondent bien aux besoins des entreprises et des grands cabinets d'avocats. Certaines sont rares et très porteuses (*Fiscalité internationale* par exemple)
  - L'insertion des étudiants semble bonne.
  - Le master *Droit des affaires* est attractif.
- Points faibles :
  - Le master fait l'objet d'un pilotage limité aux spécialités. Il est difficile de savoir qui pilote la mention.
  - Le nombre d'étudiants en doctorat paraît relativement limité à l'issue de la spécialité recherche.
  - Les relations internationales sont très peu développées.
  - La distinction entre cours et séminaires n'est pas très claire.

## Recommandations pour l'établissement

Le pilotage de la mention devrait être amélioré. Il serait nécessaire de se conformer aux nouvelles normes en matière d'examen en supprimant la « technique admissibilité admission ». Il serait peut être utile de revoir le rôle et le positionnement de la spécialité recherche de la mention. Le nombre d'étudiants poursuivant en thèse semble trop limité. L'indifférenciation pourrait être une solution. Il serait utile de développer les relations internationales pour certaines spécialités.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B.



# Evaluation par spécialité

## Droit des affaires

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Université Panthéon-Assas (Paris 2)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Ce master recherche a pour but de former des juristes de droit des affaires en matière de veille juridique, des conseillers de sociétés. Elle a vocation à préparer de futurs doctorants.

- Appréciation :

Il s'agit d'une formation de haut niveau au regard de son attractivité et de la qualité de l'équipe enseignante. Le nombre d'étudiants s'inscrivant en thèse à l'issue du master 2<sup>nd</sup>e année est faible. Les modalités pédagogiques sont déséquilibrées. En effet 75 % des heures sont réalisées lors de deux cours obligatoires : « droit des sociétés » et « activités des entreprises » (75 heures chacun). Les 25 % restant sont constitués par deux cours optionnels de 25 heures à choisir parmi une liste de 13 cours et séminaires. Sept cours ou séminaires parmi ces derniers sont mutualisés avec d'autres spécialités. Il serait intéressant de connaître le nombre d'étudiants par cours. Le nombre est trop important pour donner une direction réelle au master. Dès lors la question du pilotage du master se pose. Il est impossible de connaître les modalités de distinction des séminaires et des cours. Les données fournies sont très limitées pour porter une appréciation réelle sur le contenu de la formation. Le nombre d'options est trop important pour donner une réelle cohérence au diplôme. Quant à l'insertion professionnelle des étudiants, le tableau est peu renseigné (il s'arrête au taux d'insertion des diplômés en 2008-2009). Enfin, en terme de lisibilité, peut-être serait-il opportun d'éviter qu'une spécialité porte le nom de la mention à laquelle elle appartient.

- Points forts :

- Une équipe enseignante solide et reconnue.
- Une offre de cours variée.
- Une attractivité réelle au regard du nombre de candidats.

- Points faibles :

- Faiblesse du nombre d'étudiants poursuivant en doctorat.
- Structure des cours et séminaires et choix des options.
- Pilotage insuffisant de la formation.
- Maintien de l'admissibilité/admission comme système d'examen.
- Dossier assez succinct, notamment sur le devenir professionnel des étudiants.
- Nom de la spécialité peu lisible, car identique à celui de la mention.

## Recommandations pour l'établissement

Le dossier présenté aurait du être plus complet.

Il serait peut être utile d'ouvrir la spécialité à la voie professionnelle ce qui mettrait probablement en adéquation la maquette avec la réalité du devenir des étudiants.



Il faudrait préciser la notion de séminaire et de cours. Les modalités pédagogiques pourraient être revues en évitant que deux cours représentent 75 % des enseignements. Il serait utile de revoir les modalités d'examen.

L'intitulé de la spécialité gagnerait à se distinguer de celui de la mention (on pourrait suggérer « droit des affaires approfondi » par exemple). Cela ne changerait rien quant au fond, mais permettrait d'accroître la lisibilité de l'offre de formation de la mention.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B





## Droit des affaires internationales

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Panthéon-Assas (Paris 2)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit d'une création de spécialité. Ce master vise à donner aux étudiants une compétence à visée professionnelle en droit des affaires et en droit international. Il s'agit d'en faire des spécialistes du droit des affaires internationales : contrats, sociétés, financements ou arbitrage.

Certains enseignements seront assurés en anglais afin de préparer utilement les diplômés à leur vie professionnelle.

La spécialité *Droit des affaires internationales* est commune aux mentions *Droit des affaires et Droit international*. Elle est également présente, mais avec un contenu différent, adapté au droit dans la zone géographique concernée, dans la mention délocalisée au Vietnam et au Cambodge *Droit des affaires internationales*. Ce rapport ne concerne pas la formation délocalisée au Vietnam et au Cambodge.

- Appréciation :

Le projet présenté par l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) est ambitieux et porteur. La maquette est bien construite, l'objectif de formation bien défini. L'ouverture à l'international mérite d'être précisée. L'enseignement en anglais est une excellente chose. L'équipe pédagogique est de grande qualité. Le positionnement à Paris de cette spécialité laisse augurer d'un bon positionnement socio-économique. En effet, la spécialité repose sur l'adossement aux entreprises et aux cabinets d'avocats partenaires. Une partie importante des enseignements sera assurée par les professionnels issus principalement de grands cabinets d'avocats, mais aussi de grandes entreprises ou de groupes de sociétés et dans une moindre mesure d'organisations internationales liées au commerce

- Points forts :

- Une équipe enseignante solide et reconnue.
- Une offre de cours variée.
- Des modalités d'examen satisfaisantes.
- Une excellente implication voulue des professionnels dans des enseignements dispensés.
- Des cours en anglais pour partie.
- Un type d'enseignement bien adapté à l'objectif poursuivi.

- Point faible :

- Ouverture internationale insuffisamment précisée.

## Recommandations pour l'établissement

Il manque, peut-être, un enseignement de fiscalité internationale des contrats. Globalement ce projet mérite d'être encouragé. L'équipe est solide. Il serait utile d'indiquer les modalités d'ouverture à l'international.



## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



## Droit des affaires et fiscalité

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Université Panthéon-Assas (Paris 2)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Ce master 2 vise à former des spécialistes du droit des affaires qui pourraient devenir avocat d'affaires ou juristes au sein des directions juridiques des entreprises et établissements de crédit.

- Appréciation :

L'approche des enseignements est essentiellement pratique. L'étudiant est formé dans les matières qui fondent le socle du master : droit des contrats, droit des sociétés, droit fiscal.

Il est à noter que les étudiants devront acquérir des bases en droit anglo-américain des contrats et des opérations financières et boursières et maîtriser la terminologie juridique anglo-américaine. C'est un aspect tout à fait positif du dossier.

La formation présentée ici est une excellente formation alliant connaissances théoriques et pratiques qui mérite une appréciation particulièrement positive. Tout est construit autour de l'objectif professionnalisant de la formation : les modalités pédagogiques comme l'offre et la politique de stage. Les étudiants ont des débouchés intéressants tant au niveau professionnel que par la possibilité pour certains de poursuivre leurs études dans de grandes écoles de commerce (ESSEC) ou à l'étranger. L'équipe pédagogique est solide et allie universitaires et professionnels. Les matières enseignées sont bien choisies et bien agencées. Les modalités d'examen sont classiques.

- Points forts :

- Valorisation des enseignements professionnels.
- Politique de stage très satisfaisante.
- Equipe pédagogique solide.
- Excellent taux d'insertion professionnelle.

- Points faibles :

- Pas de conseil de perfectionnement.
- Maintien du système admissibilité admission qui n'est plus conforme au LMD.
- Pas d'évaluation mise en place.

## Recommandations pour l'établissement

Il serait nécessaire de mettre en place un pilotage de la formation et une évaluation conformes aux standards en vigueur (création d'un conseil de perfectionnement). Le maintien du système admissibilité/admission qui n'est plus conforme au LMD devrait être abandonné.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



## Droit bancaire et financier

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

**Université Panthéon-Assas (Paris 2)**

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La formation vise à délivrer une compétence juridique dans le domaine bancaire et financier.

- Appréciation :

La formation par l'apprentissage est un point positif sans que l'on sache exactement le pourcentage d'étudiants concernés. La formation est bien construite en ce qui concerne les enseignements proposés. L'équipe pédagogique est solide. Les liens avec les milieux socio professionnels sont également solides. Il y a assez peu d'informations précises sur le pilotage de la spécialité.

- Points forts :

- Construction de la formation et des enseignements.
- Utilisation de l'apprentissage.
- Equipe enseignante bien adaptée à la formation proposée.

- Points faibles :

- Le taux de réponses à l'enquête sur le devenir des étudiants est faible. Les données statistiques peu fiables dès lors. Il semble que le taux d'insertion des étudiants ne soit pas très élevé.
- Peu d'information sur les modalités pédagogiques.

## Recommandations pour l'établissement

Le nombre d'étudiants admis pourrait être augmenté sans renoncer au niveau du diplôme. Les modalités d'évaluation devraient être améliorées ainsi que le suivi de l'insertion des étudiants.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



## Droit et fiscalité de l'entreprise

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Panthéon-Assas (Paris 2)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité est en formation continue. Elle présente donc des objectifs particuliers : elle vise à donner aux étudiants toute la formation nécessaire à la compréhension du droit des affaires et de la fiscalité des entreprises.

- Appréciation :

Cette formation est un diplôme entièrement en formation continue. Cette spécialité de master 2 a privilégié un enseignement à distance pour pouvoir s'adapter aux exigences des salariés. C'est un point extrêmement positif. L'agencement des cours répond parfaitement aux objectifs de formation continue.

Il s'est donc créé autour de cette spécialité un réseau de professionnels dans divers entreprises et cabinets d'avocats, experts-comptables. Les échanges sont donc naturels entre le monde professionnel et cette formation.

L'équipe pédagogique est relativement réduite en nombre. Les professionnels sont largement associés à la formation. La structure est satisfaisante. On peut regretter que seuls trois universitaires soient associés à cette formation. Est-ce une marque de désintérêt pour ce type de diplôme en formation continue ?

L'appréciation est globalement très positive. On peut regretter que l'équipe pédagogique ne soit pas plus étoffée. La formation à distance est un point très positif et permet à ce type de formation de renforcer son attractivité. Les cours sont variés et adaptés aux objectifs poursuivis.

- Points forts :

- Formation à distance.
- Relations avec le milieu professionnel induites par l'aspect formation continue.

- Point faible :

- Equipe pédagogique peu étoffée.

## Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable d'étoffer l'équipe pédagogique du point de vue des universitaires.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



## Juriste d'affaires

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

**Université Panthéon-Assas (Paris 2)**

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité est un peu particulière puisqu'elle s'inscrit dans le cadre d'un magistère particulièrement sélectif. Elle permet également dans son cadre d'obtenir un DJCE (Diplôme de juriste conseil d'entreprise).

Cette formation a une ambition professionnelle. Elle se doit d'apporter une formation de haut niveau en droit des affaires et dans tous les domaines qui lui sont relatifs.

- Appréciation :

Le master a noué de nombreuses relations avec le monde professionnel. C'est un point essentiel dans le cadre de ce dossier. De nombreux professionnels interviennent dans les enseignements. Il semble que l'attractivité soit réelle. Mais il est difficile de la mesurer ici. L'équipe pédagogique est particulièrement adaptée aux objectifs et finalités de la formation dispensée. Elle mêle des professionnels reconnus à des universitaires également reconnus des domaines d'enseignement. La structure est classique, mais efficace pour ce type de diplôme. Formation d'excellent niveau. Elle dispose de nombreux atouts. Un réseau professionnel existe tant dans l'enseignement que pour les stages. Le taux de placement des étudiants apparaît excellent. L'offre de cours est cohérente et bien agencée. L'appréciation globale est très positive.

- Points forts :

- Excellente insertion des étudiants.
- Offre de cours très cohérente.
- Ouverture professionnelle excellente.

- Point faible :

- Organisation des examens en admissibilité/admission n'est plus conforme aux standards actuels.

## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de supprimer le système admissibilité/admission. Les modalités d'évaluation interne devrait être améliorée.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



## Fiscalité internationale

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Université Panthéon-Assas (Paris 2)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Le but de cette formation est de former des étudiants dans le domaine particulier de la fiscalité internationale. Ce diplôme est le seul en France exclusivement dédié à cette branche de la fiscalité. La spécialité est rattachée aux mentions *Droit des affaires* et *Droit public*.

- Appréciation :

C'est un diplôme qui présente un grand intérêt en raison de son caractère quasi unique (droit fiscal international). Les cours répondent parfaitement à l'objectif général de formation. Le dossier présente cependant des manques. Il est difficile d'apprécier certains éléments en raison du manque de précisions (le devenir des étudiants par exemple). Un partenariat avec HEC (Hautes études commerciales) permet de renforcer la visibilité et la réputation de la spécialité.

Les informations contenues dans le dossier sont trop limitées pour porter une appréciation sur le pilotage de la spécialité. La composition de l'équipe pédagogique répond toutefois pleinement aux objectifs poursuivis par la création de cette spécialité.

- Points forts :

- Formation très spécialisée qui répond à un besoin spécifique.
- Equipe enseignante de haut niveau.
- Partenariat avec HEC qui donne une réputation certaine au diplôme.

- Points faibles :

- Le dossier est rapide sur un certain nombre de points. Il est ainsi particulièrement difficile d'évaluer le devenir des étudiants.
- Maintien du système admissibilité/admission.
- Peu d'indications sur les modalités de pilotage.

## Recommandations pour l'établissement

Il faudrait mettre en œuvre des outils d'analyse du devenir des étudiants. La formation devrait être soutenue par son caractère unique quant à son objet. Il faudrait faire apparaître davantage les modalités du pilotage de la formation. Le système admissibilité/admission devrait être remplacé par un système plus conforme aux standards LMD. De même les modalités d'évaluation devraient être mise en place et précisées pour l'avenir.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



## Droit fiscal

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Université Panthéon-Assas (Paris 2)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit fiscal* a pour ambition de former des juristes fiscalistes de haut niveau. Les besoins dans ce domaine sont indéniables. La spécialité est rattachée aux mentions *Droit des affaires* et *Droit public*.

- Appréciation :

L'Université Paris 2 a pu se positionner sur le créneau de la fiscalité avec cette spécialité et la spécialité *Fiscalité internationale*. L'équipe pédagogique est de très grande qualité, associant des universitaires et des professionnels reconnus. Le master est co-dirigé par deux enseignants (droit public et droit privé) ce qui montre bien le caractère pluridisciplinaire du droit fiscal. Le pilotage est ici bien pensé même s'il gagnerait à être développé. Le master 2<sup>nd</sup>e année est bien construit. Les cours sont bien agencés et répondent parfaitement aux buts poursuivis. Les partenariats professionnels sont nombreux, ce qui facilite l'insertion professionnelle des diplômés qui est excellente. Le maintien du volet recherche est une bonne chose même s'il ne produit peut être pas assez d'étudiants en thèse. Comme dans de nombreuses spécialités de la mention, le système d'examen repose sur la technique « admission/admissibilité ». C'est problématique au regard des standards actuels.

- Points forts :

- Offre de cours cohérente associant judicieusement droit public et droit privé.
- Equipe pédagogique de qualité.
- Excellent taux d'insertion des diplômés.

- Point faible :

- Faible nombre d'étudiants qui poursuivent en thèse.

## Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable d'encourager des étudiants à poursuivre en thèse. Le manque d'enseignants en droit fiscal peut être une motivation. Le fléchage de contrats doctoraux pourrait être un encouragement à la poursuite d'études doctorales dans ce domaine. Le système admissibilité/admission devrait être remplacé par un système plus conforme aux standards LMD. De même les modalités d'évaluation devraient être mise en place et précisées pour l'avenir.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B





## Droit des affaires et management

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

**Université Panthéon-Assas (Paris 2)**

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Ce diplôme a pour fonction de faire accéder les étudiants à une connaissance plus réfléchie et plus professionnelle du droit des affaires et de les former à une compréhension et maîtrise des grands mécanismes de l'entreprise appréhendée sous l'angle de la gestion. Cette formation offre un ensemble de connaissances juridiques et de gestion-management, de plus en plus demandées dans la vie professionnelle.

- Appréciation :

Excellente formation multidisciplinaire qui a su trouver un positionnement très porteur. La formation semble très attractive. En effet, entre 300 et 400 étudiants sont candidats dans la spécialité. Une trentaine d'entre eux intègrent effectivement la formation.

Le succès de la formation depuis son lancement en 2009 confirme son intérêt. Il faut ajouter que plusieurs étudiants ont poursuivi des études de doctorat. La formation est pilotée par un comité d'orientation et par deux directeurs. L'équipe pédagogique est composée d'universitaires et de professionnels reconnus (50 % des enseignements sont assurés par ces derniers). Le pilotage est donc bien pensé. Le taux d'insertion professionnelle des diplômés est excellent. L'offre de cours répond parfaitement aux objectifs de la formation.

La formation fait l'objet d'un pilotage efficace. L'équipe enseignante est très reconnue et ouverte sur le monde professionnel.

- Points forts :
  - Formation bi disciplinaire.
  - Formation proposée en apprentissage ainsi qu'en formation continue.
  - Bon pilotage de la formation.

## Recommandations pour l'établissement

Il serait nécessaire de soutenir pleinement ce type de formation. Les modalités d'évaluation devront être précisées même si elles ont été prises en compte dans le projet.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



## Economie et droit

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Université Panthéon-Assas (Paris 2)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité, à vocation recherche et professionnelle, a pour ambition de promouvoir les études dans un domaine connu dans les universités anglo-saxonnes sous le nom de « Law and Economics ». Le dossier rappelle, avec raison, tout l'intérêt et la dimension scientifique du projet. Il s'agit d'une formation bi-disciplinaire qui s'adresse tant aux étudiants de M1 à dominante juridique qu'à ceux des M1 à dominante économique. L'objectif est de former des cadres capables de mobiliser les outils économiques pour expertiser des problématiques juridiques. Elle est rattachée à quatre mentions : *Economie managériale et industrielle, Gouvernance économique internationale, Monnaie-finance-banque et Droit des affaires.*

- Appréciation :

Les données à apprécier ne le sont que pour une année de fonctionnement. Le projet est particulièrement intéressant par son côté bi-disciplinaire. Le partenariat avec le monde professionnel est particulièrement important.

L'attractivité semble bonne (les candidatures sont au niveau de 200 pour la période 2010-2012). Les statistiques sont récentes et incomplètes ce qui n'est pas anormal en raison du caractère récent de la formation. Il serait intéressant de savoir combien de juristes et combien d'économistes ont été candidats afin de mieux mesurer l'attractivité de la formation. Les objectifs professionnels, en particulier dans la voie professionnelle, apparaissent relativement imprécis. L'équipe est multidisciplinaire. Elle est composée d'économistes et de juristes reconnus. La maquette est bien structurée et les enseignements sont cohérents. L'équipe enseignante est solide, mais mériterait d'être renforcée par quelques professionnels. Les modalités d'examen sont satisfaisantes.

- Points forts :

- L'originalité de la formation.
- Le développement de l'interdisciplinarité droit économie.
- La conception et la construction du master ont été l'objet d'une intense réflexion méthodologique de la part des concepteurs de la maquette.

- Points faibles :

- Implication trop peu développée de professionnels dans les différents enseignements.
- L'imprécision relative des objectifs professionnels.

## Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable d'associer davantage de professionnels du droit et de l'économie dans la formation.

Il pourrait être bénéfique de proposer de la formation continue dans la spécialité, notamment au travers d'obligation de formation professionnelle des avocats, ce qui permettrait d'une part d'améliorer la diffusion des théories de *Law and Economics* et d'autre part de tisser des liens avec les milieux socio-professionnels.



## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : Sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



## Droit européen des affaires

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés):*

Université Panthéon-Assas (Paris 2) - 12 place du Panthéon Paris 5<sup>ème</sup>

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

M2 pour des étudiants se destinant à l'exercice des fonctions de juristes d'entreprise ou d'avocats spécialisés en droit européen, ou encore désireux de se préparer aux concours d'accès à la fonction publique européenne. Il s'agit d'un diplôme proposé en formation initiale, à finalité professionnelle. La spécialité est rattachée aux mentions *Droit des affaires* et *Droit européen*.

- Appréciation :

Il s'agit de permettre à des étudiants disposant d'une solide formation juridique d'approfondir leurs compétences en droit européen des affaires, dans sa double dimension de droit public et de droit privé. La formation est adossée à un institut renommé, avec des enseignements tournés principalement vers le droit européen de l'entreprise. La place de l'anglais est institutionnellement reconnue et plus de 50 % des enseignements sont assurés par des professionnels. De nombreux partenariats existent (Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales - ESSEC -, Autorité de la concurrence, banques, etc.), et conduisent à de nombreuses offres de stages. Sauf pour ce qui concerne le parcours *Juriste franco-allemand* qui permet aux étudiants, après une année passée à l'Université Ludwig Maximilian de Munich d'obtenir un Magister Legum, l'ouverture internationale apparaît toutefois trop réduite et gagnerait, par conséquent, à être développée.

La formation bénéficie d'une attractivité indéniable avec un nombre croissant de candidatures. L'insertion professionnelle est une réussite. Par exemple, pour la promotion 2009-2010 : 34 diplômés. Insertion communiquée deux ans après : 24 sont en activité, dont 5 en CDI et 18 exerçant une profession libérale).

On note une équipe pédagogique d'excellence, disposant de nombreux partenariats extra-universitaires et un rôle important des professionnels dans la formation. De nombreux intervenants réguliers font partie du monde socio-professionnel ce qui offre de nombreuses opportunités de stage aux étudiants. Le maintien d'un système d'admissibilité/admission affecte la mise en œuvre d'une réelle semestrialisation.

- Points forts :

- Formation d'excellence reposant sur une équipe académique de très haut niveau et sur une implication très importante des milieux professionnels.
- Collaboration franco-allemande remarquable avec la délivrance du Master de droit européen des affaires, option juriste franco-allemand, qui repose sur la réalisation d'une année d'étude à l'Université Ludwig-Maximilian de Munich, année qui permet aux étudiants d'accéder au Magister Legum délivré par l'Université allemande d'accueil.

- Points faibles :

- A l'exception du parcours « juriste franco-allemand », l'ouverture internationale paraît trop peu développée, s'agissant en particulier d'une spécialité consacrée au droit européen.
- Le régime de la semestrialisation est affecté en M2 droit européen des affaires par l'organisation d'un contrôle des connaissances fondé sur le régime admissibilité-admission.



## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de développer l'ouverture à l'international, au delà du seul parcours « juriste franco-allemand », peut être en tirant profit des partenariats mis en place à l'occasion de la création de ce parcours. Par ailleurs, le pilotage gagnerait à être plus développé. Enfin, le régime admissibilité/admission devrait être modifié de façon à parvenir à une véritable semestrialisation.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



# Observations de l'établissement



Paris, le 18 avril 2013

*Le Président*

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : [claude.goutant@u-paris2.fr](mailto:claude.goutant@u-paris2.fr)

**Objet** : Transmission par le Président de l'Université Panthéon-Assas des observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur la **mention Droit des affaires n°S3MA140006150** du master domaine Droit.

Monsieur le Directeur,

suite à l'expertise des dossiers déposés par l'Université Panthéon-Assas, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation de la mention Droit des affaires n°S3MA140006150 du master domaine Droit afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte

## Masters - Vague D

### Mention Droit des affaires

**Domaine : Droit**

**Demande n° S3MA140006150**

- L'observation est formulée que la mention Droit des affaires suscite une interrogation relative à son pilotage via la présence d'un responsable et d'un conseil de perfectionnement. L'Université délibère du contenu des mentions, de leur organisation et de leur finalité dans le cadre des départements. La mention Droit des affaires fait ainsi l'objet d'un pilotage par le département de Droit privé et de sciences criminelles. Celui-ci fixe collectivement le contenu de la mention et en détermine les objectifs. Ce pilotage à caractère collectif permet un enrichissement des regards portés par chacun sur la mention. Il contribue à une perception dynamique des besoins de celle-ci. La réunion des professeurs et maîtres de conférences de Droit privé est largement assimilable à un conseil de perfectionnement. Elle permet, en effet, une réflexion régulière sur les améliorations susceptibles d'être apportées au dispositif en vigueur afin de l'adapter aux besoins qu'exprime la pratique professionnelle et que contribuent à révéler les examens et concours que seront appelés à passer les étudiants sortant de la mention Droit des affaires et ambitionnant d'exercer l'une des professions auxquelles elle conduit parmi lesquelles figurent plusieurs professions réglementées.
- En ce qui concerne l'architecture des examens conduisant à l'obtention de la deuxième année de master, l'observation a été formulée qu'un nombre substantiel de spécialités ont préservé le dispositif en deux temps de l'admissibilité et de l'admission. Ce point est susceptible d'évolution, du moins dans un certain nombre de spécialités, lors de l'ouverture de la période quinquennale à venir.
- En ce qui concerne l'observation selon laquelle les spécialités de droit ne sont pas parfaitement respectueuses des principes de la semestrialisation, l'Université rappelle l'attachement des responsables de spécialités à la construction de dispositifs homogènes sur des périodes annuelles qui sont seules aptes à assurer une construction progressive du parcours de recherche ou du parcours professionnel dans lequel l'étudiant est engagé. Une spécialité conçue sur une période annuelle permet une organisation rationnelle de l'ensemble des enseignements, la réalisation progressive et sur une longue période du mémoire dès lors que celui-ci est prévu par le règlement de la spécialité ou encore l'exécution dans des conditions satisfaisantes des périodes de stage ou d'apprentissage auxquels sont conviés les étudiants des spécialités à caractère professionnel. L'Université rappelle notamment que tout contrat d'apprentissage, formule désormais utilisée par un nombre élevé d'étudiants de master, a une durée minimale d'un an. Cette durée est incompatible avec le principe même de la semestrialisation.
- En ce qui concerne les observations relatives à l'ouverture internationale, l'Université souligne l'importance des départs à l'étranger au stade de la première année de master soit pour l'accomplissement d'un semestre soit, pour un certain nombre d'étudiants, pour l'accomplissement de deux semestres dans une université partenaire de Paris 2. À cet élément s'ajoutent des interventions, dans le cadre des enseignements en master 1, d'universitaires étrangers invités par l'Université qui participent ponctuellement aux côtés des titulaires de cours à la délivrance de l'enseignement. Cette pratique est fortement développée dans le cadre de la deuxième année de master. Il est fréquent que les professeurs invités étrangers, qui sont au nombre de plusieurs dizaines, interviennent aux côtés du titulaire du cours pour délivrer une information concernant le système juridique dont ils sont issus.



## Spécialités

### **Fiscalité internationale**

Le pilotage est assuré, apparemment à la satisfaction de tous, par une coordination permanente entre le responsable du master pour Paris II et son homologue de HEC. Par ailleurs, l'insertion professionnelle des étudiants relevant de HEC ne fait pas problème, tandis que la plupart des étudiants rattachés à Paris II se dirigent vers le Barreau.

### **Droit fiscal**

Le master a fait l'objet d'une évaluation par la Mission qualité et évaluation de notre université, qui a interrogé les étudiants de la promotion 2011-2012 ; les conclusions de cette évaluation ont retenu toute l'attention des responsables du master. L'expérience est renouvelée avec la promotion actuelle.

Beaucoup des étudiants qui choisissent un sujet de thèse à la sortie du master sont très vite accaparés par leur activité professionnelle et renoncent trop souvent, pour cette raison, à leur projet initial.

### **Économie et Droit**

Les principaux reproches concernent 1. Le manque de visibilité des débouchés pour les étudiants inscrits dans la branche professionnelle. 2. Le manque d'intervenants professionnels.

Sur chacun de ces points, il semble possible d'apporter des précisions qui devraient relativiser les interrogations de l'AERES.

-Concernant la branche professionnelle qui attire la majorité des étudiants (environ les deux tiers), il convient de souligner que ces étudiants sont essentiellement des juristes désireux de passer le barreau ou devenir juristes d'entreprise. C'est précisément ce qui incite ces étudiants à choisir cette filière de manière à se familiariser avec les outils économiques qui pourront leur être utiles dans l'exercice de leurs futures responsabilités. Il est à noter qu'une quinzaine d'étudiants ont passé les épreuves du CRFPA avec succès à l'issue du master.

- Concernant la présence d'enseignants professionnels, il est à noter que le volume horaire du master est limité à 300 h, ce qui est assez peu. Comme une grande partie de ces heures sont mutualisées avec la filière recherche, il est difficile de se doter d'un volant suffisant pour recruter des enseignants professionnels qui pourrait sans doute contribuer à la formation. Toutefois, il n'y a pas tellement de raisons de considérer que cette situation pénalise les étudiants. A noter que dans certaines matières comme le droit de la concurrence ou le droit pénal, les enseignants bénéficient de compétences « professionnelles » importantes.

En ce qui concerne les remarques relatives à l'intérêt d'ouvrir le master à la formation continue, le directeur approuve sans aucune réserve et espère que ces évolutions pourront se mettre en place.